

## AVIS

RUR.22.314.AV-Nature

Demande de dérogation émanant de Monsieur Jérôme WIDAR pour la capture et la mise à mort de 15 pies dans un jardin en vue de protéger les nids des autres oiseaux ainsi que les châssis d'une habitation sise à Vaux-et-Borset

Avis adopté le 2/05/2022

## DONNEES INTRODUCTIVES

### Demande

*Demandeur :* SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV  
*Structure consultée :* Pôle Ruralité - Section Nature  
*Type de dossier :* Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales  
*Date de réception :* 14/04/2022 (mail) – 20/04/2022 (courrier)  
*Références :* DNF/DNEV /SL/Sortie 2022: 5701

### Avis

*Référence légale :* Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature  
*Délai de remise d'avis :* 45 jours  
*Préparation de l'avis :* Réunion du 26/04/2022

## AVIS

Après un examen du dossier sous rubrique lors de sa réunion du 26 avril 2022 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" remet un avis **favorable** à son propos, au vu des dégâts avérés occasionnés aux châssis.

À l'avenir, les mesures de prévention devront toutefois être privilégiées.



Philippe BLEROT  
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »